

	Procédure	
	PS04-PR0001 Procédure d'agrément des prestataires	I.E. :1

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Gestion des ressources matérielles

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
1	11/12/2018	Création

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Soukeyna Maimouna Sarr	Chef de Projet Qualité		11/12/2018	00:00:00

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Mbenda MBODJI	Chargée des Approvisionnements, Achats et Services Généraux ((CAASG		11/12/2018	00:00:00

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		11/12/2018	00:00:00

Objet de la procédure

Cette procédure a pour objet de décrire les dispositions relatives à l'agrément des prestataires de service.

Domaine d'application

Cette présente procédure s'applique à la direction des achats.

Responsabilité

Le pilote est chargé de l'application de cette procédure.

Référence

Norme ISO 9001 V 2015

Annexes

- Fiche prestataire
- Procédure d'évaluation des prestataires
- Base de données des prestataires

Description de la procédure

Evaluation du fournisseur pour donner ou non un agrément :

Acteur	Action	Commentaire
CAASG	Pour chaque nouveau prestataire (par exemple, un nouveau fournisseur faisant la demande d'agrément, un nouveau fournisseur contacté etc.), évalue s'il vérifie les critères explicités ci-dessous et propres à chaque catégorie de prestataire Prestataire de service gardiennage - NINEA - Références écrites ou orales Prestataire de linge, de ménage - NINEA - Certification pour le domaine médical - Références écrites ou orales	

	Prestataire de restauration - NINEA - Références Prestataire médical : - Références écrites ou orales ; réputation (auprès des médecins) Prestataire infrastructure (électricien, plombier, construction, etc...) - NINEA - Références Prestataire Téléphonie, Informatique et Réseau - NINEA - Références	
CAASG	Si le prestataire respecte l'intégralité des critères, il est agréé	Met à jour son statut dans la base de données prestataire (cocher « OUI » dans la colonne « Agréé ? ») et la date d'agrément
CAASG	Si le prestataire ne respecte pas l'intégralité des critères, l'agrément lui est refusé	Met à jour son statut dans la base de données prestataire (cocher « NON » dans la colonne « Agréé ? ») et la date
CAASG	Si le prestataire est agréé, peut décider de travailler avec lui ou non	Le choix se fera selon plusieurs critères laissés libres au jugement du responsable achats (et éventuellement de la direction administrative et financière) : prix, qualité, moyen de paiement, politique de maintenance etc.